

LE MEILLEUR DE LA CHANSON FRANÇAISE



DISPOSITIF ELECTORAL 2024 – CFM (Le Centre FM)

ELECTIONS REGIONALES ET FEDERALES 2024 ELECTIONS COMMUNALES ET PROVINCIALES 2024

Elections régionales

CFM organisera des tribunes électorales d'une durée totale de sept minutes maximum dont une minute pour une conclusion. Les questions seront identiques pour chaque candidat(e). Dans la conclusion, celui-ci (celle-ci) pourra aborder ou revenir sur une problématique qui lui tient à cœur.

Afin d'être en adéquation avec la zone de couverture de CFM, les candidats seront dans la mesure du possible issus de la circonscription électorale du Centre.

Ces tribunes électorales seront diffusées deux fois par jour (une fois en matinée ; une fois dans l'après-midi) du lundi 3 au vendredi 7 juin 2024. Une journée est consacrée à chaque parti.

Nous retiendrons pour ces tribunes les partis politiques traditionnels déjà représentés au Parlement Wallon ou, à défaut, les listes qui leur sont assimilés ou apparentés d'un point de vue idéologique. Les autres listes démocratiques auront droit à un temps d'antenne identique dans l'émission-magazine « Centre FM & Vous » diffusée le lundi 3 juin entre 17h et 19h (une seule diffusion).

La diffusion des tribunes électorales (jour de diffusion) s'effectuera dans l'ordre décroissant des numéros de listes électorales.

Elections fédérales

CFM organisera des tribunes électorales d'une durée totale de sept minutes maximum dont une minute pour une conclusion. Les questions seront identiques pour chaque candidat(e). Dans la conclusion, celui-ci (celle-ci) pourra aborder ou revenir sur une problématique qui lui tient à cœur.

Afin d'être en adéquation avec la zone de couverture de CFM, les candidats seront dans la mesure du possible issus de la circonscription électorale du Centre.

Ces tribunes électorales seront diffusées deux fois par jour (une fois en matinée ; une fois dans l'après-midi) du lundi 27 mai au vendredi 31 mai 2024. Une journée est consacrée à chaque parti.

Nous retiendrons pour ces tribunes les partis politiques traditionnels déjà représentés au Parlement fédéral ou, à défaut, les listes qui leur sont assimilés ou apparentés d'un point de vue idéologique. Les autres listes démocratiques auront droit à un temps d'antenne identique dans l'émission-magazine « Centre FM & Vous » diffusée le lundi 27 mai entre 17h et 19h (une seule diffusion).

La diffusion des tribunes électorales (jour de diffusion) s'effectuera dans l'ordre décroissant des numéros de listes électorales.

Elections provinciales

CFM organisera des tribunes électorales d'une durée totale de sept minutes maximum dont une minute pour une conclusion. Les questions seront identiques pour chaque candidat(e). Dans la conclusion, celui-ci (celle-ci) pourra aborder ou revenir sur une problématique qui lui tient à cœur.

Afin d'être en adéquation avec la zone de couverture de CFM, les candidats seront dans la mesure du possible issus de la circonscription électorale du Centre.

Ces tribunes électorales seront diffusées deux fois par jour (une fois en matinée ; une fois dans l'après-midi) du lundi 30 septembre au vendredi 4 octobre 2024. Une journée est consacrée à chaque parti.

Nous retiendrons pour ces tribunes les partis politiques traditionnels déjà représentés au Conseil provincial ou, à défaut, les listes qui leur sont assimilés ou apparentés d'un point de vue idéologique. Les autres listes démocratiques auront droit à un temps d'antenne identique dans l'émission-magazine « Centre FM & Vous » diffusée le lundi 30 septembre entre 17h et 19h (une seule diffusion).

La diffusion des tribunes électorales (jour de diffusion) s'effectuera dans l'ordre décroissant des numéros de listes électorales.

Elections communales

CFM organisera des tribunes électorales d'une durée totale de sept minutes maximum dont une minute pour une conclusion. Les questions seront identiques pour chaque candidat(e). Dans la conclusion, celui-ci (celle-ci) pourra aborder ou revenir sur une problématique qui lui tient à cœur.

Afin d'être en adéquation avec la zone de couverture de CFM, les candidats seront issus des quatre principales communes de la Région du Centre, à savoir Binche, La Louvière, Manage et Morlanwelz.

Ces tribunes électorales seront diffusées une fois par jour, lors de différents rendez-vous (entre trois et sept, en fonction du nombre de listes présentes dans la commune concernée) du lundi 7 octobre au jeudi 10 octobre 2024. Une journée est consacrée à chaque commune.

Nous retiendrons pour ces tribunes les partis politiques traditionnels déjà représentés dans les conseils communaux ou, à défaut, les listes qui leur sont assimilées ou apparentées d'un point de vue idéologique. Les autres listes démocratiques auront droit à un temps d'antenne identique dans l'émission-magazine « Centre FM & Vous » diffusée le lundi 7 octobre entre 17h et 19h (une seule diffusion).

La diffusion des tribunes électorales (heure de diffusion) s'effectuera dans l'ordre décroissant des numéros de listes électorales.

.....

Il ne sera pas donné accès aux tribunes électorales aux représentants de partis, mouvements ou tendances politiques relevant de courants d'idées non démocratiques ou prônant ou ayant prôné habituellement des doctrines ou messages :

- incitant à la discrimination, à la haine ou à la violence à l'égard d'une personne, d'un groupe ou d'une communauté en raison de leur sexe, de leur prétendue race, de leur couleur, de leur ascendance ou origine nationale ou ethnique ;
 - contenant des éléments tendant à la négation, la minimisation, la justification, l'approbation du génocide commis par le régime national-socialiste allemand pendant la seconde guerre mondiale ou toute autre forme de génocide ;
 - basés sur des distinctions, dans la jouissance des droits et libertés reconnus par la Convention européenne, fondées notamment sur le sexe, la prétendue race, la couleur, la langue, la religion, les opinions politiques ou toutes autres opinions, l'origine nationale ou sociale, l'appartenance à une minorité nationale, la fortune, la naissance ou toute autre situation ;
 - visant à la destruction ou à la limitation des droits et libertés garantis dans l'ordre juridique belge.
-

Il sera fait appel à un journaliste professionnel pour avaliser et gérer ce dispositif électoral.

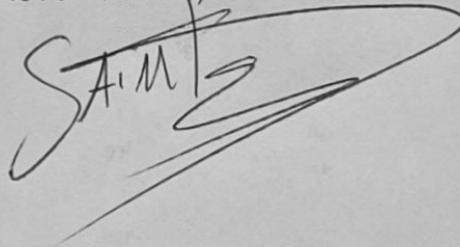
Tout animateur, journaliste ou membre de l'ASBL Horizon 2000 ou de l'équipe radio de CFM qui serait candidat(e) aux élections sera absent(e) de l'antenne pendant la période électorale (du 9 février au 9 juin 2024).

Les tribunes électorales seront également disponibles via le site internet de la radio. Durant la période de référence, aucune publicité pour les candidats ne sera effectuée ni sur antenne ni sur les réseaux sociaux (page Facebook de CFM), à l'exception d'une auto-promo relative aux jours et heures de diffusion des tribunes électorales. CFM n'aura pas recours à l'interactivité dans les programmes et ne diffusera pas de résultats de sondages.

Le présent dispositif s'inscrit dans le cadre du Décret du 4 février 2021 relatif aux services de médias audiovisuels et aux services de partage de vidéos et au Règlement du Collège d'avis du Conseil Supérieur de l'Audiovisuel du 25 octobre 2023 relatif aux programmes de radio et de télévision en période électorale. Tout ce qui est prévu par ce règlement est de facto d'application.

Lu et approuvé, 21.03.24

Philippe Saintes (Journaliste ACTV – F04416)

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'SAINTES', with a large, sweeping flourish underneath.